



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Les priorités de la Commission scolaire pour 2009-2010

Rimouski, le 25 août 2009 – Le Conseil des commissaires a adopté les priorités de la Commission scolaire des Phares, pour l'année 2009-2010, lors de sa séance publique du 17 août dernier.

La mise en œuvre du nouveau plan stratégique est la première priorité. Les différents services et établissements de la Commission scolaire seront invités à s'approprier ce plan et à passer à l'action.

Dans le dossier de l'enrichissement, plusieurs étapes seront franchies en cours d'année, dont une consultation et l'adoption des nouvelles orientations, qui seront appliquées dès la rentrée 2010-2011.

La persévérance scolaire sera aussi à l'ordre du jour, notamment à travers la poursuite des actions entreprises à l'école du Mistral, par le développement d'une démarche d'appui dès le primaire et particulièrement avec les garçons, par la promotion de projets novateurs dans des écoles primaires et secondaires et par un support qui sera apporté aux directions d'établissement.

L'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur l'instruction publique découlant du projet de loi no 88 a débuté le 1^{er} juillet 2009 et se poursuivra au cours de la prochaine année. Ces modifications apportent plusieurs changements dont l'obligation, pour les commissions scolaires, d'établir une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Par la suite, la Commission scolaire établira une convention de gestion avec chacun de ses établissements. Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique auront également pour effets d'amener une révision de la délégation de pouvoirs et de mettre en place une nouvelle mesure, la nomination d'un « Protecteur de l'élève ».

Par ailleurs, le découpage de certains quartiers scolaires sera révisé en cours d'année. Cette révision concerne principalement le territoire de la ville de Rimouski dont certains

secteurs connaissent actuellement un développement domiciliaire important. Elle s'accompagnera d'un processus de consultation auprès du comité de parents.

La Commission scolaire des Phares entend poursuivre et accentuer ses partenariats avec le milieu, tant à l'interne qu'à l'externe. Une collaboration étroite avec les organismes de développement, la participation à la table interordres et l'emphase qui sera mise sur les communications seront autant de moyens concrets d'atteindre ces objectifs.

Finalement, la Commission scolaire révisera certaines de ses politiques et en adoptera de nouvelles qui porteront notamment sur les saines habitudes de vie, la consommation d'alcool et de drogues, le vol et la fraude, le développement durable et les technologies de l'information.

Sources : *M. Raymond Tudeau*
Président
Commission scolaire des Phares
418 723-9485

M. Jacques Poirier
Directeur général
418 723-5927, poste 1010